



EN NE CONSIDERANT LA GARANTIE, LE FOND MOYEN DES AVANCES MENSUELLE SERA DE 1.34 MILLIARDS ECU, COMPARE AUX 1.6 MILLIARDS QUI AVAIENT ETE ESTIMES NECESSAIRES PAR LA COMMISSION.

## 2.2 CONSEIL 'ECO/FIN'

### A) RENFORCEMENT DU SME

UN LARGE ACCORD POLITIQUE S'EST MANIFESTE SUR LES ORIENTATIONS PROPOSEES COMME UN NOUVEAU PAS PAR LA COMMISSION (NOTRE TELEX DU 30 NOVEMBRE). LE COMITE DES GOUVERNEURS DES BANQUES CENTRALES ET LE COMITE MONETAIRE ONT ETE INVITES A APPROFONDIR CERTAINS POINTS RESTES EN DISCUSSION.

### B) CONCOURS FINANCIER A MOYEN TERME

LE CONSEIL EST CONVENU DE RENOUELLER JUSQU'AU 31 DECEMBRE 1986 LE DISPOSITIF DE L'ASSITANCE FINANCIERE A MOYEN TERME.

### C) RAPPORT ANNUEL

LE CONSEIL A APPROUVE EN PRINCIPLE LE RAPPORT ANNUEL POUR 1985 EN SE FELICITANT QUE -CETTE ANNEE- LA COMMISSION AIT ABORDE LES VRAIES QUESTIONS CLAIREMENT ET DE MANIERE EQUILIBREE. EN PRESENTANT CE RAPPORT, M. ANDRIESEN AVAIT INSISTE SUR LES PRIORITES A ACCORDER DANS LES TRAVAUX DU CONSEIL NOTAMMENT AUX FINANCES PUBLIQUES, AU MARCHÉ INTERIEUR, AU SME ET A L'EMPLOI.

## 2.3 CONSEIL 'AGRICULTURE' (10 ET 11 DECEMBRE)

EN DEBIT DE DEBATS INTENSIFS, DES DECISIONS DEFINITIVES N'ONT ETE PRISES QUE SUR LES POINTS SUIVANTS :

- UTILISATION DE L'ECU DANS LA PAC : ACCORD DE PRINCIPLE SUR LA PROROGATION JUSQU'AU 31 MARS 1987.

- PRODUCTION DE VINS MOUSSEUX : PREJUGE FAVORABLE SUR UN ENSEMBLE DE MESURES, EN PARTICULIER SUR LA DUREE MINIMALE DU PROCESSUS D'ELABORATION EN CUVE CLOSE ET SUR L'UTILISATION DE VINS DE BASE IMPORTES.

- MESURES STRUCTURELLES SPECIFIQUES : VITICULTURE DANS LE LANGUEDOC-ROUSSILLON (PROROGATION UN AN) ET LISTE DES ZONES AGRICOLES DEFAVORISEES EN GRECE.

- VIANDES OVINES ET CAPRINES : LE CONSEIL AUTORISE LA COMMISSION, DANS LE CADRE DES ACCORDS D'AUTOLIMITATION CONCLUS AVEC DOUZE PAYS TIERS, A CONVERTIR LES ANIMAUX VIVANTS EN VIANDE FRAICHE OU REFRIGEREE OU INVERSEMENT AFIN D'ASSURER LE FONCTIONNEMENT HARMONIEUX DES ECHANGES.

- SECTEUR VETERINAIRE : LE CONSEIL A ARRETE UN ENSEMBLE DE DIRECTIVES VISANT A RENFORCER CERTAINES DISPOSITIONS REGISSANT D'UNE PART LES ECHANGES ET, D'AUTRE PART, LES MESURES DE LUTTE CONTRE LA PESTE PORCINE.

PAR CONTRE LE CONS. N'A PAS ETE EN MESURE DE NCLURE SUR CERTAINS DOSSIERS IMPORTANTS :

- L'EFFICACITE DE LA POLITIQUE STRUCTURELLE : LA MAJORITE DES DELEGATIONS, TOUT EN POUVANT EN PRINCIPE ACCEPTER UN COMPROMIS DE LA PRESIDENCE, ONT MIS EN EVIDENCE QU'UNE DECISION FINALE EN LA MATIERE NE PEUT ETRE ATTEINTE SANS AVOTR ABOUTI A UN ACCORD SUR LE VOLET FINANCIER DE CE DOSSIER. TOUTEFOIS LE DEBAT SERA REPRIS LORS DU CONSEIL 'AGRICULTURE' DES 14 ET 15 JANVIER, LE CONSEIL 'ECO/FIN', NE SE REUNISSANT QUE LE 11 FEVRIER..

- MESURES STRUCTURELLES SPECIFIQUES EN FAVEUR DE LA GRECE : EGALEMENT A L'ORDRE DU JOUR DU PROCHAIN CONSEIL 'AGRICULTURE'.

- SECTEUR VITI-VINICOLE : SUITE AUX DECISIONS DU CONSEIL EUROPEEN DE DUBLIN CONCERNANT LE FUTUR REGIME, LA COMMISSION PRESENTERA RAPIDEMENT DE NOUVELLES PROPOSITIONS CONCERNANT LA DISTILLATION OBLIGATOIRE AINSI QUE DES MESURES STRUCTURELLES PARTICULIERES EN FAVEUR DE LA VITICULTURE HELLENIQUE.

- VIANDE BOVINE : LE CONSEIL A EXAMINE DEUX PROPOSITIONS CONCERNANT L'OUVERTURE, LA REPARTITION ET LE MODE DE GESTION D'UN CONTINGENT TARIFAIRE COMMUNAUTAIRE POUR LA VIANDE BOVINE CONGEELE ET L'OUVERTURE D'UN CONTINGENT TARIFAIRE COMMUNAUTAIRE POUR LES VIANDES DE HAUTE QUALITE (HILTON BEEF) ET REPENDRA CE DOSSIER A SA PROCHAINE SESSION.

IL A, PAR AILLEURS, CHARGE LE COMITE SPECIAL AGRICULTURE D'EXAMINER, DANS LES MEILLEURS DELAIS, LES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION CONCERNANT LES BILANS 'VIANDES DE TRANSFORMATION' ET 'JEUNES BOVINS MALES DESTINES A L'ENGRAISSEMENT'.

- SECTEUR LAITIER : LE CONSEIL A PROCEDÉ A UN NOUVEL ECHANGE DE VUES APPROFONDI SUR L'APPLICATION DU SYSTEME DU SUPER-PRELEVEMENT.

NEUF DELEGATIONS ONT SOUSCRIT A UNE DECLARATION PAR LAQUELLE LE CONSEIL TOUT EN 'AYANT CONSTATE LES RESULTATS POSITIFS A CE STADE EN MATIERE DE DIMINUTION GLOBALE DE LA PRODUCTION ... LA PRESENCE DE DIFFICULTES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES... INVITE LA COMMISSION A PRENDRE DE TOUTE URGENCE LES DISPOSITIONS NECESSAIRES POUR PERMETTRE LE REPORT DU PAIEMENT DU SUPER-PRELEVEMENT A LA FIN DE LA CAMPAGNE LAITIERE 1984/85'.

#### 2.4 CONSEIL 'TRANSPORTS' (11 ET 12 DECEMBRE)

##### A) VOLET INTERNE : LE 'PAQUET'

LE CONSEIL A CONFIRME (RESERVE PARLEMENTAIRE BRITANNIQUE) L'ACCORD SUR LE 'PAQUET' DU 10 MAI, LE PROBLEME POIDS ET DIMENSIONS DES VEHICULES UTILITAIRES AYANT PU ETRE RESOLU MOYENNANT UNE DEROGATION POUR LE ROYAUME-UNI ET L'IRLANDE. POUR MEMOIRE, LES AUTRES MESURES CONCERNAIENT LE SOUTIEN FINANCIER AUX INFRASTRUCTURES, L'EXTENSION DU CONTINGENT COMMUNAUTAIRE, LA COOPERATION DES CHEMINS DE FER ET LA SECURITE ROUTIERE.

##### B) NEGOCIATIONS AVEC L'AUTRICHE

SUIVANT LA DEMANDE DE LA COMMISSION DE REVISER LES DIRECTIVES ACTUELLES (NOTRE TELEX 192 DU 23.11.84), LE CONSEIL A INVITE LE COREPER A REEXAMINER LE RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES



PROJETS D'INFRASTRUCTURES A MOYEN TERME ET, PARTICULIEREMENT LES ELEMENTS POSSIBLES DE COOPERATION, SANS EXCLURE DES MODALITES APPROPRIEES DE PARTICIPER AUX COUTS D'INFRASTRUCTURE DE L'AUTRICHE SI CELA SE REVELAIT JUSTIFIE. LE COREPER FERA RAPPORT POUR LA PROCHAINE SESSION EN VUE DE RENDRE POSSIBLES DES DECISIONS DU CONSEIL.

C) SUISSE : TAXE ROUTIERE

LE CONSEIL DEPLORE LES MESURES PRISES PAR LA SUISSE ET INVITE LA COMMISSION A PRESENTER UN RAPPORT ACCOMPAGNE DE PROPOSITIONS POUR UNE NOUVELLE ACTION EVENTUELLE.

M. CONTOGEOORGIS A SOULIGNE QUE LA COMMISSION METTRA TOUT EN OEUVRE EN VUE D'ABOUTIR A UNE SOLUTION COMMUNAUTAIRE QUI POURRAIT FOURNIR LA BASE D'UN SYSTEME D'IMPUTATION DES COUTS D'INFRASTRUCTURE POUR L'ENSEMBLE DE L'EUROPE. (LE PROBLEME FIGURE A L'ORDRE DU JOUR DE SA PROCHAINE REUNION).

D) TRANSPORT AERIEN

LE CONSEIL APPROUVE LES ORIENTATIONS DU RAPPORT DU GROUPE A HAUT NIVEAU EN VUE D'UNE PLUS GRANDE FLEXIBILITE ET D'UNE AMELIORATION DE L'EFFICACITE ECONOMIQUE ET SOCIALE DU TRANSPORT INTRA-COMMUNAUTAIRE COMME BASE D'UNE ACTION FUTURE DE LA COMMUNAUTE.

LA QUESTION DE L'ACCES AU MARCHÉ DEVRAIT ETRE TRAITEE AVANT JUILLET 1986 DANS LE CONTEXTE DE LA DIRECTIVE INTER-REGIONS SUR LES SERVICES AERIENS. UNE ATTENTION PARTICULIERE DEVRAIT ETRE ACCORDEE AUX PROBLEMES DE LA CAPACITE, DES TARIFS ET DE LA CONCURRENCE. UN RAPPORT INTERIMAIRE EST DEMANDE POUR JUIN 1985.

E) TRANSPORTS MARITIMES

LE CONSEIL A PRIS NOTE D'UN RAPPORT INTERIMAIRE SUR LES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION CONCERNANT L'APPLICATION DES ARTICLES 85 ET 86 DU TRAITE DANS LE TRANSPORT MARITIME. LE COREPER S'EFFORCERA DE PERMETTRE L'ADOPTION DE LA RESOLUTION EN 1985.

M. CONTOGEOORGIS A ANNONCE AU CONSEIL L'ADOPTION PAR LA COMMISSION DU MEMORANDUM SUR LES TRANSPORTS MARITIMES ET DONNE UN BREF APERCU DES PROBLEMES TRAITES PAR CE MEMORANDUM.

(CE RAPPORT SUR LA POLITIQUE COMMUNAUTAIRE DES TRANSPORTS MARITIMES, AUQUEL SONT JOINTES PLUSIEURS PROPOSITIONS DE REGLEMENT OU DE DIRECTIVE, COMPLETE L'ENSEMBLE FORME PAR LA COMMUNICATION DE 1983 SUR LES TRANSPORTS TERRESTRES ET CELLE DU DEBUT DE CETTE ANNEE SUR L'AVIATION CIVILE. AINSI SE TROUVE PROPOSEE UNE POLITIQUE COMMUNAUTAIRE POUR LA TOTALITE DES MODES DE TRANSPORT.)

LA POLITIQUE PROPOSEE VISE A PERMETTRE A LA COMMUNAUTE DE PRESERVER SON MARCHÉ COMMERCIAL EN MATIERE DE TRANSPORTS MARITIMES, NON PAR DES MESURES RESTRICTIVES, MAIS EN REAGISSANT CONTRE LES PRATIQUES NON COMMERCIALES OU LES PRATIQUES TARIFAIRES DELOYALES DE CERTAINES FLOTTES OU DE CERTAINS NAVIRES RELEVANT DE PAYS TIERS. LA COMMISSION VISE EGALEMENT A RENFORCER LE MARCHÉ INTERIEUR DE LA COMMUNAUTE EN ETENDANT A LA NAVIGATION MARITIME LES DISPOSITIIONS DU TRAITE RELATIVES A LA LIBRE PRESTATION DES SERVICES.)



PAR AILLEURS, LE CONSEIL A APPROUVE EN POINT A' UNE NOTE A ADRESSER AUX AUTORITES TANZANIENNES CONCERNANT L'INSTAURATION D'UNE AGENCE AYANT DES DROITS EXCLUSIFS D'ENREGISTREMENT OU DE

RESERVATION DU FRET DANS DES CONDITIONS JUGEES NON COMPATIBLES AVEC LE CODE DE CONDUITE. LE CONSEIL ACCUEILLERA FAVORABLEMENT TOUTE DEMANDE D'UN ETAT TIERS DE S'ASSOCIER A CETTE DEMARCHE.

## 2.5 CONSEIL 'AFFAIRES SOCIALES' (13 DECEMBRE)

LE CONSEIL EST PARVENU :

- A L'ADOPTION DU TROISIEME PROGRAMME COMMUNAUTAIRE VISANT A FAVORISER L'ECHANGE DES JEUNES TRAVAILLEURS OU JEUNES CHOMEURS AGES DE 18 A 28 ANS AU SEIN DE LA COMMUNAUTE.
- A L'ADOPTION D'UNE RECOMMANDATION SUR LES ACTIONS POSITIVES EN FAVEUR DES FEMMES POUR PROMOUVOIR L'ETABLISSEMENT AU NIVEAU NATIONAL D'UN CADRE JURIDIQUE ET POLITIQUE QUI INSTITUTE UNE PLUS GRANDE EGALITE DES CHANCES DANS LES SECTEURS PROFESSIONNELS OU ELLES SONT DEFAVORISEES.
- A UN ACCORD SUR UNE RESOLUTION SUR LA LUTTE CONTRE LE CHOMAGE DE LONGUE DUREE (NOTRE TELEX DU 7 SEPTEMBRE).
- A UN ACCORD AUTORISANT LA COMMISSION A INSTAURER UN PROGRAMME SPECIFIQUE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE, SURTOUT CONTRE LA NOUVELLE FORME DE PAUVRETE RESULTANT DU CHOMAGE DE LONGUE DUREE.
- A L'ORGANISATION D'UNE ENQUETE SUR LES FORCES DE TRAVAIL AU PRINTEMPS 1985.

## 2.6 ASSISTANCE TOURISTIQUE

LE CONSEIL A ADOPTE LA DIRECTIVE CONCERNANT L'EXERCICE DES DIVERSES FORMES D'ASSISTANCE TOURISTIQUE DANS LA COMMUNAUTE DANS LE BUT D'EN HARMONISER LES CONDITIONS (EN FAIT, CE SONT LES MEMES QUE CELLES APPLIQUEES POUR L'ASSURANCE AUTRE QUE LA VIE).

## 3. ELARGISSEMENT

### 3.1 NEGOCIATIONS AU NIVEAU MINISTERIEL

IL PARAIT HASARDEUX A CE STADE DE PREJUGER LES CONDITIONS DANS LESQUELLES POURRONT S'ENGAGER LUNDI LES TRAVAUX PREPARATOIRES DES DIX EN VUE DE LA REPRISSE DES NEGOCIATIONS AVEC LES PAYS CANDIDATS.

MERCREDI, LE VICE-PRESIDENT NATALI A INFORME LE COREPER DES RESULTATS DES CONTACTS EXPLORATOIRES QUE LA COMMISSION A MENES AVEC L'ESPAGNE ET LE PORTUGAL DEPUIS LE CONSEIL EUROPEEN DE DUBLIN ET LE CONSEIL DES MINISTRES QUI L'A SUIVI SUR PLACE.

ON S'ATTEN QUE LES DIX APPROFONDISSENT EN PREMIER LIEU LA POSITION COMMUNE SUR LES CHAPITRES DE L'AGRICULTURE, DU VIN, DE LA PECHE ET DES AFFAIRES SOCIALES ET -POUR L'ESPAGNE- LES HAUTS TARIFS INDUSTRIELS, L'AGRICULTURE ET, EVENTUELLEMENT, LA CECA.

**3.2 ESPAGNE : QUOTAS DE PECHE 1985**

A L'ISSUE DES CONSULTATIONS AUXQUELLES IL A ETE PROCEDE AVEC LES AUTORITES ESPAGNOLES, LA COMMISSION PROPOSE AU CONSEIL DE RECONDUIRE MUTATIS MUTANDIS EN 1985 LES ALLOCATIONS DE DROITS DE PECHE AUX BATEAUX ESPAGNOLS DANS LA ZONE COMMUNAUTAIRE QUI AVAIENT ETE CONVENUES POUR 1984.

**4. RELATIONS EXTERIEURES**

**4.1 AELE**

**A) COMITES MIXTES**

SUISSE (BRUXELLES 10 DECEMBRE)  
UN CERTAIN NOMBRE DE PROBLEMES COMMERCIAUX ONT ETE TRAITES ET DES INFORMATIONS CONCERNANT LA SITUATION ECONOMIQUE ONT ETE ECHANGES.

LA DELEGATION DE LA COMMUNAUTE A FAIT PART DE SES PREOCCUPATIONS QUANT A L'INSTAURATION EN SUISSE LE 1ER JANVIER 1985 DE TAXES ROUTIERES ET NOTAMMENT DES DIFFICULTES QU'ELLES ENTRAINERONT AU PASSAGE DES FRONTIERES SUISSSES (VOIR SOUS CONSEIL 'TRANSPORTS' 2.4.C).

SWEDEN (BRUXELLES 11 DECEMBRE)  
FOLLOW-UP TO THE LUXEMBOURG DECLARATION AND THE COMMISSION'S RECENT PROPOSAL TO THE COUNCIL TO OPEN NEGOTIATIONS WITH SWEDEN FOR A FRAMEWORK AGREEMENT IN SCIENCE AND TECHNOLOGY.

BOTH DELEGATIONS EXPRESSED THEIR SATISFACTION AT THE RECENT CONCLUSION OF A BILATERAL FISHERIES AGREEMENT BETWEEN THE COMMUNITY AND SWEDEN. THE SWEDISH DELEGATION, HOWEVER, VOICED CONCERN OVER ACCESS FOR SWEDISH HERRING EXPORTS TO THE COMMUNITY.

AUTRICHE (13 DECEMBRE)  
PARMI LES QUESTIONS SOULEVEES :  
- DU COTE AUTRICHIEN, LE DEFICIT COMMERCIAL AGRICOLE AVEC LA CEE, LE TRANSIT COMMUNAUTAIRE A TRAVERS L'AUTRICHE, (SUPRA 2.4.B) ET LES PROBLEMES POUVANT SE POSER SUITE A L'ELARGISSEMENT.

- DU COTE DE LA COMMUNAUTE, L'ACCES AUX ACHATS PUBLICS EN AUTRICHE ET LE SOUHAIT DE VOIR L'AUTRICHE PARTICIPER A LA CONVENTION DE BRUXELLES (COMPETENCE JUDICIAIRE ET EXECUTION DES DECISIONS EN MATIERE CIVILE ET COMMERCIALE).

LES DEUX PARTIES ONT REITERE LEUR INTERET COMMUN DE POURSUIVRE RAPIDEMENT LA MISE EN OEUVRE DES ORIENTATIONS MINISTERIELLES DE LUXEMBOURG.

LE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE RECIPROQUE EN PRODUITS SIDERURGIQUES A FAIT L'OBJET D'ANALYSES DETAILLEES.



**4.2 ACIER : EXPORTATIONS DE TUBES**

-----  
LES ETATS UNIS N'AYANT PAS, A CE STADE, NOTIFIE LEURS MESURES UNILATERALES AU GATT, LA COMMUNAUTE A ESTIME NECESSAIRE DE DEMANDER L'INSCRIPTION DE CE POINT A L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU GATT A GENEVE LUNDI 17.

(CE PROBLEME SERA PROBABLEMENT EVOQUE LORS DES CONSULTATIONS MINISTERIELLES A HAUT NIVEAU COMMISSION/USA QUI SE TIENNENT CE VENDREDI APRES-MIDI A BRUXELLES).

**4.3 YOUGOSLAVIE**

-----  
L'ACTUEL PROTOCOLE FINANCIER (200 MIO.ECUS DE PRETS B.E.I.) ARRIVE A EXPIRATION LE 30 JUIN 1985. UN NOUVEAU PROTOCOLE FINANCIER, POUR LA PERIODE 1985/1990, DOIT ETRE NEGOCIE AVEC LA YOUGOSLAVIE AU COURS DU PREMIER TRIMESTRE DE L'ANNEE PROCHAINE. LA COMMISSION A PROPOSE AU CONSEIL QUE CE PROTOCOLE COMPORTE 400 MIO. SOUS FORME DE PRETS DE LA B.E.I. ACCORDES SUR SES RESSOURCES PROPRES ET 80 MIO., SOUS FORME DE CONCOURS ACCORDES SUR LE BUDGET DE LA COMMUNAUTE. CETTE DERNIERE SOMME SERA VENTILEE DE LA MANIERE SUIVANTE :

- 20 MIO. SOUS FORME DE PRETS SPECIAUX,
- 60 MIO. SOUS FORME D'AIDES NON REMBOURSABLES DESTINES A LA BONIFICATION D'INTERETS (ENVIRON 55 MIO.) AINSI QU'A LA COOPERATION ET A L'ASSISTANCE TECHNIQUE, CONNEXE ET PREPARATOIRE (ENVIRON 5 MIO.).

D'ORES ET DEJA, LES AUTORITES YOUGOSLAVES ONT FAIT SAVOIR A LA COMMISSION QU'ELLES ENTENDAIENT UTILISER CE SECOND PROTOCOLE FINANCIER A LA FOIS POUR DES DEPENSES D'INFRASTRUCTURES ET POUR DES PROJETS ECONOMIQUES, CES DERNIERS DEVANT ETRE FINANCES PAR DES PRETS DE LA BANQUE, NON BONIFIES.

LA PROPOSITION DE LA COMMISSION QUI CONSTITUE UNE AMELIORATION REELLE PAR RAPPORT AU PREMIER PROTOCOLE FINANCIER APPORTE UNE CONTRIBUTION ACTIVE DE LA COMMUNAUTE AUX EFFORTS FAITS SUR UN PLAN INTERNATIONAL POUR AIDER AU RETABLISSEMENT DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA YOUGOSLAVIE.

**4.4 MEXIQUE**

-----  
DU 3 AU 5. DECEMBRE ONT EU LIEU A GUADALAJARA DES 'RENCONTRES' ENTRE INDUSTRIELS MEXICAINS ET EUROPEENS ORGANISEES A L'INITIATIVE DE LA COMMISSION. CELLE-CI ETAIT REPRESENTEE PAR M. BURKE.

DU 27 NOVEMBRE AU 4 DECEMBRE, TROIS SEMINAIRES EXPLICATIFS SUR LE SCHEMA DES PREFERENCES GENERALISEES ONT ETE REALISES PAR LA COMMISSION A GUADALAJARA, MONTERRY ET MEXICO AU PROFIT D'INDUSTRIELS ET EXPORTATEURS MEXICAINS. C'ETAIT LA TROISIEME FOIS QUE DE TELS SEMINAIRES ETAIENT ORGANISES AU MEXIQUE DEPUIS LA MISE EN OEUVRE DU SP6.

LA 5EME COMMISSION MIXTE CEE/MEXIQUE S'EST TENUE A MEXICO DU 5 AU 7 DECEMBRE. LA DELEGATION MEXICAINE ETAIT PRESIDEE PAR LE SOUS-SECRETAIRE AUX AFFAIRES ETRANGERES, M. NAVARETE, CELLE DE LA COMMUNAUTE PAR M. LOEFF.



LE MINISTRE DES AFF. ES ETRANGERES DU MEXIQUE, SEPULVEDA, A OUVERT LES TRAVAUX DE LA COMMISSION MIXTE ET M. BURKE A PRONONCE UN DISCOURS LORS DE LA SEANCE INAUGURALE SOULIGNANT LES PROGRES REALISES DANS LA COOPERATION DEPUIS LA SIGNATURE DE L'ACCORD EN 1975.

EN MATIERE COMMERCIALE, LES DEUX DELEGATIONS ONT SOULIGNE L'INTERET DU MEXIQUE A MIEUX UTILISER LES AVANTAGES OFFERTS PAR LE SP6 ET PAR LES DIVERS INSTRUMENTS DE PROMOTION COMMERCIALE DE LA COMMUNAUTE. DEUX PROGRAMMES INTEGRES DE PROMOTION COMMERCIALE ONT ETE MIS AU POINT DANS LES SECTEURS DE LA PECHE ET DES AVOCATS.

LA COOPERATION DANS LE SECTEUR DE L'ENERGIE ENGAGEE ANTERIEUREMENT VA ETRE CONTINUEE PAR DEUX NOUVEAUX PROGRAMMES : ANALYSE ET EVALUATION DE LA DEMANDE D'ENERGIE ET ANALYSE ET EVALUATION DE L'OFFRE D'ENERGIE AU MEXIQUE.

DANS LE CADRE DU PROGRAMME COMMUNAUTAIRE 'SCIENCE ET TECHNIQUE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT' DEUX PROJETS PRESENTES PAR LE MEXIQUE DANS LE DOMAINE DE L'AGRICULTURE TROPICALE SERONT APPUYES FINANCIEREMENT PAR LA COMMISSION. POUR CE QUI EST DE LA COOPERATION BILATERALE DIRECTE EN MATIERE SCIENTIFIQUE, UN PROJET D'INVENTAIRE DES RESSOURCES NATURELLES DU DESERT DE SONORA SERA MIS EN OEUVRE EN 1985.

#### 4.5 ACIER : VOLET EXTERNE 1985

LE COREPER A APPROUVE LES ARRANGEMENTS NEGOCIES AVEC LA COREE DU SUD ET L'AUSTRALIE. IL Y A EGALEMENT ACCORD -SOUS CERTAINES RESERVES QUI POURRAIENT ETRE LEVEES LA SEMAINE PROCHAINE- SUR L'ARRANGEMENT NEGOCIE AVEC LA POLOGNE.

POUR LA COMMISSION, LA NEGOCIATION EST TERMINEE AVEC L'AFRIQUE DU SUD. LES NEGOCIATIONS SE POURSUIVENT AVEC LES AUTRES PAYS AYANT CONVENU UN ARRANGEMENT POUR 84 (AELE, BRESIL, ROUMANIE, BULGARIE ET HONGRIE).

#### 4.6 VENTES SPECIALES DE BEURRE DE STOCK PUBLIC

LES MESURES EXCEPTIONNELLES ADOPTES EN NOVEMBRE DERNIER ONT PERMIS A CE JOUR :

- L'EXPORTATION DE 222.000 T. DE BEURRE A L'UNION SOVIETIQUE, DONT LA MOITIE DE BEURRE DE DIX HUIT MOIS OU PLUS A PRIX REDUIT (CETTE MESURE A ETE ABROGEE LE 8 DECEMBRE, CONFORMEMENT A LA RESOLUTION ACCEPTEE DANS LE GATT).
- LA VENTE DANS LA COMMUNAUTE DE 200.000 T. DE 'BEURRE DE NOEL' AGE D'AU MOINS QUATRE MOIS (DONT ON S'ATTEND A DES VENTES ADDITIONNELLES D'ENVIRON 60.000 T. AU COURS DES PROCHAINS MOIS).

L'EFFET TOTAL DE CES MESURES DEVRAIT ETRE D'AMENER LE STOCK PUBLIC FIN 1985 A ENVIRON 730.000 T. (COMPARE A 1 MIO. LE 20 NOVEMBRE).



4.7 ACCORD INTERNATIONAL SUR LE SUCRE DE 1984

LA COMMISSION A MARQUE SON ACCORD SUR UNE FORMULE PERMETTANT DE METTRE UN TERME AUX LONGUES DISCUSSIONS QUI SE POURSUIVAIENT DANS LE CADRE DANS LEQUEL UNE CLAIRE MAJORITE DES DELEGATIONS ACCEPTAIENT LA COMPETENCE EXCLUSIVE DE LA COMMUNAUTE EN LA MATIERE, TANDIS QUE CERTAINES DELEGATIONS INSISTAIENT POUR OBTENIR DES ASSURANCES QUANT A LA PARTICIPATION DE CONSEILLERS DES ETATS MEMBRES DANS LA DELEGATION DE LA COMMUNAUTE.

LA DECISION ATTENDUE DU CONSEIL LORS DE SA PROCHAINE SESSION -EVENTUELLEMENT PAR UN VOTE MAJORITAIRE- SERA ASSORTIE D'UNE DECLARATION DE LA COMMISSION AU PROCES-VERBAL :

''LA COMMISSION CONFIRME QUE SELON LA PRATIQUE CONSTANTE, LA POSITION QUE LA COMMUNAUTE ADOPTERA LORS DES REUNIONS ORGANISEES DANS LE CADRE DE L'ACCORD INTERNATIONAL SUR LE SUCRE, SERA ARRETEE CONFORMEMENT A LA PROCEDURE DEFINIE A L'ARTICLE 113 DU TRAITE. ELLE INFORMERA REGULIEREMENT LES INSTANCES DU CONSEIL DES CONTACTS QU'ELLE AURA DANS LE CADRE DE L'ACCORD.

SANS PREJUDICE DU ROLE DE NEGOCIATEUR ET DE PORTE-PAROLE EXCLUSIF POUR LA COMMUNAUTE QUI EST LE SIEN, ELLE S'EFFORCERA DE FAIRE EN SORTE QUE LES MEMBRES DU COMITE 113 PUISSENT NORMALEMENT ETRE PRESENTS A CES REUNIONS''.

LA COMMISSION NE S'OPPOSERA PAS PAR AILLEURS A L'INSCRIPTION DE LA DECLARATION SUIVANTE DU CONSEIL :

''LE CONSEIL PREND ACTE DE LA DECLARATION DE LA COMMISSION. IL S'ATTEND EN CONSEQUENCE A CE QUE CETTE DERNIERE PRENNE LES DISPOSITIONS NECESSAIRES VIS-A-VIS DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU SUCRE POUR QUE, SOUS RESERVE DES REUNIONS A CARACTERE TRES RESTREINT, SON REPRESENTANT PUISSE ETRE ACCOMPAGNE DANS LES DIVERS ORGANES DE L'ORGANISATION DES MEMBRES DU COMITE 113 EN QUALITE DE CONSEILLERS.

D'AUTRE PART, LE CONSEIL EST D'AVIS QUE L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE A L'ACCORD INTERNATIONAL SUR LE SUCRE DE 1984 NE PREJUGE NI LA NEGOCIATION NI LA NATURE D'UN FUTUR ACCORD''.

4.8 FAMINE EN AFRIQUE

POUR DONNER SUITE AUX CONCLUSIONS DU CONSEIL EUROPEEN DES 3 ET 4 DECEMBRE (NOTRE DERNIER TELEX) LA COMMISSION A PRESENTE UNE PROPOSITION PORTANT SUR L'EFFORT SUPPLEMENTAIRE QUE LA COMMUNAUTE POURRAIT ETRE APPELEE A FOURNIR POUR ATTEINDRE LE CHIFFRE DE 1,2 MIO T. DE CEREALES DESTINEES A COUVRIR LES BESOINS PRIORITAIRES DES PAYS LES PLUS TOUCHES PAR LA SECHERESSE EN PARTICULIER L'ETHIOPIE, LE MALI, LA MAURITANIE, LE NIGER, LE TCHAD, LE SOUDAN ET LE MOZAMBIQUE.

LA MOBILISATION DEVRAIT POUVOIR ETRE EFFECTUEE SELON LE SCHEMA SUIVANT :

A) 500.000 T. SERAIENT IMPUTEES SUR LES PROGRAMMES NORMAUX D'AIDE ALIMENTAIRE DE LA COMMUNAUTE ET DE SES ETATS MEMBRES (200.000 T.) POUR 1985.



B) 700.000 T. SUPPL. MENTAIRES SERAIENT FOURNIES. CONCURRENCE DE 500.000 T. PAR LA COMMUNAUTE (COUT DE L'ORDRE DE 175 MIO ECUS Y COMPRIS LES FRAIS DE TRANSPORT) ET DE 200.000 T. PAR LES ETATS MEMBRES SUR LE PLAN BILATERAL.

4.9 CREDITS A L'EXPORTATION

LE CONSEIL 'ECO/FIN' AVANT ADOPTE LUNDI LES DIRECTIVES PERMETTANT A LA COMMISSION DE PARTICIPER PLEINEMENT AUX NEGOCIATIONS AVEC LES AUTRES PARTICIPANTS DE L'ARRANGEMENT : - PAR DECISION A LA MAJORITE SUR LES CREDITS MIXTES EN VUE D'UNE PLUS GRANDE TRANSPARENCE ET D'UN RELEVEMENT DU SEUIL DE NOTIFICATION PREALABLE, - L'ARRANGEMENT SECTORIEL CONCERNANT LES AVIONS.

A LA 24EME REUNION DES PARTICIPANTS AU CONSENSUS QUI S'EST TENUE IMMEDIATEMENT APRES A PARIS, L'ADOPTION (INATTENDUE) DE CE MANDAT SUR LES CREDITS D'AIDE LTEE A CONTRIBUE A AMELIORER LE CLIMAT DES DISCUSSIONS. TOUT EN SALUANT LES EFFORTS PROPOSES PAR LA COMMUNAUTE EN MATIERE DE TRANSPARENCE ET DE PROCEDURES DE NOTIFICATION, LES AUTRES PARTICIPANTS, LES ETATS-UNIS ET LES JAPONAIS EN PARTICULIER, ONT REGRETTE L'ABSENCE DE PROGRES EN MATIERE DE RENFORCEMENT DE LA DISCIPLINE (SEULE L'AUTRICHE N'AVAIT PAS DE MANDAT POUR ACCEPTER UN RELEVEMENT DE L'ELEMENT D'AIDE).

LES PARTICIPANTS SE REUNIRONT A NOUVEAU EN FEVRIER ET MARS EN VUE DE LA REUNION MINISTERTELLE DE L'OCDE EN AVRIL.

4.10 E.C.E. (UN) : COMMITTEE FOR THE DEVELOPMENT OF TRADE, GENEVA

THIS COMMITTEE MEETS ANNUALLY TO DISCUSS EAST-WEST TRADE. ITS MEETING OF 3-7 DECEMBER TOOK PLACE IN A NOTICEABLY WARMER ATMOSPHERE THAN THAT OF 1983, WHICH WAS POLITICISED BY EASTERN REFERENCES TO THE DEPLOYMENT OF EUROMISSILES AND WAS UNABLE TO REACH THE TRADITIONAL DECISION TO HOLD EXPERT MEETINGS ON TRADE TOPICS.

THIS YEAR EASTERN DELEGATIONS ALL (EXCEPT ROMANIA) COMPLAINED ABOUT RESTRICTIONS ON THE EXPORT OF HIGH-TECHNOLOGY PRODUCTS, SOME SPECIFICALLY MENTIONING COCOM. IN ADDITION THERE WERE THE USUAL ATTACKS, NOTABLY BY HUNGARY AND BULGARIA, ON THE COMMUNITY'S COMMERCIAL AND AGRICULTURAL POLICIES, WHICH WERE ANSWERED BY A COMMISSION STATEMENT ON THE OBSTACLES TO TRADE

WHICH ARE CREATED BY A CENTRALISED STATE-TRADING ECONOMIC SYSTEM. HOWEVER, BOTH EASTERN AND WESTERN SIDES WERE CAREFUL TO AVOID RAISING THE TEMPERATURE.

A SMALL EAST-WEST CONTACT GROUP STARTED WORK EARLY IN THE SESSION AND SOON AGREED IN PRINCIPLE THAT TWO EXPERT MEETINGS SHOULD BE HELD IN 1985 : ONE ON THE PROSPECTS FOR EAST-WEST TRADE IN THE 1980S (A COMMUNITY PROPOSAL), THE OTHER ON EAST-WEST INDUSTRIAL COOPERATION. THE LATTER IS A TRADITIONAL EASTERN IDEA WHICH NOW ALSO INTERESTS THE COMMUNITY. THE U.S. DELEGATION WAS AT FIRST UNENTHUSIASTIC, BUT AFTER THE DEPARTURE OF THE S.T.R. REPRESENTATIVE (MR TRIPLETT) THE DELEGATION DID NOT MAINTAIN ITS OBJECTION. THIS MEETING WILL PROBABLY TAKE PLACE IN JULY 1985 AND THE ONE ON PROSPECTS IN THE LATE AUTUMN.

5. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES ET DIVERSES

5.1 LA NOUVELLE COMMISSION

A L'ISSUE DE LA REUNION INFORMELLE DES MEMBRES DESIGNES DE LA FUTURE COMMISSION, LES 7 ET 8 DECEMBRE A ROYAUMONT, LES INDICATIONS CI-APRES ONT ETE COMMUNIQUEES A LA PRESSE SUR LE CONSENSUS INTERVENU ENTRE LES PARTICIPANTS EN CE QUI CONCERNE LA REPARTITION DE LEURS RESPONSABILITES.

J. DELORS

SECRETARIAT GENERAL, SERVICE JURIDIQUE, GROUPE DU PORTE-PAROLE, SERVICE COMMUN INTERPRETATION-CONFERENCES, BUREAU DE SECURITE, AFFAIRES MONETAIRES, COORDINATION DES FONDS STRUCTURELS.

L. NATALI

COOPERATION ET DEVELOPPEMENT, ELARGISSEMENT.

C. CHEYSSON

POLITIQUE MEDITERRANEENNE ET RELATIONS NORD-SUD.

K.H. NARJES

AFFAIRES INDUSTRIELLES, TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION, RECHERCHE ET SCIENCE, CENTRE COMMUN DE RECHERCHE.

F. ANDRIESSEN

AGRICULTURE, PECHE.

LORD COCKFIELD

MARCHE INTERIEUR, SERVICE DE L'UNION DOUANIERE, FISCALITE, INSTITUTIONS FINANCIERES.

A. PFEIFFER

AFFAIRES ECONOMIQUES, EMPLOI, CREDIT ET INVESTISSEMENTS, OFFICE STATISTIQUE.

G. VARFIS

POLITIQUE REGIONALE, RELATIONS AVEC LE PARLEMENT.

W. DE CLERCQ

RELATIONS EXTERIEURES ET POLITIQUE COMMERCIALE.

N. MOSAR

ENERGIE, AGENCE D'APPROVISIONNEMENT EURATOM, OFFICE DES PUBLICATIONS.

S. CLINTON DAVIS

ENVIRONNEMENT, PROTECTION DES CONSOMMATEURS, SECURITE NUCLEAIRE, FORETS, TRANSPORTS.

C. RIPA DI MEANA

QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, PROBLEMES CONCERNANT L'EUROPE DES CITOYENS, POLITIQUE DE L'INFORMATION, SECTEUR CULTUREL, TOURISME.

H. CHRISTOPHERSEN

BUDGET, CONTROLE FINANCIER, PERSONNEL ET ADMINISTRATION.

P. SUTHERLAND  
CONCURRENCE, AFFAIRES SOCIALES, EDUCATION ET FORMATION.

5.2 DELEGATION DE LA COMMISSION EN NOUVELLE ZELANDE  
-----

M. BARLEBO-LARSEN, CHEF DE LA DELEGATION DE LA COMMISSION DES  
COMMUNAUTES EUROPEENNES EN AUSTRALIE, DEPUIS 1981, A ETE  
ACCREDITE CE MERCREDI COMME CHEF DE LA DELEGATION DE LA  
COMMISSION EN NOUVELLE-ZELANDE. LA DELEGATION EST BASEE A  
CAMBERRA.

E. NOEL, SECRETAIRE GENERAL, COMEUR

NNNN  
OIDVVAHQV  
VIA WUI A

Western



Telex

ional Telex

